

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DE COOPTATION MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ

1^{er} juin 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance de cooptation des membres représentant la communauté au conseil d'administration, tenue le jeudi, 1^{er} juin 2023, à 18 h 30, en visioconférence (*Teams*), sous la présidence de Monsieur Lucien Maltais, directeur général.

PARTICIPENT À LA SÉANCE DE COOPTATION

M^{me} Myriam Vigneault, représentante des parents – District 1
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5
M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
M^{me} Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
M. Frédéric Jutras-Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans.
M. Lucien Maltais, Directeur général
M. Normand Page, Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 18 h 30

1. RAPPEL DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES – COOPTATION

Le secrétaire général, M. Normand Page, rappelle les grandes lignes de l'article 28 du règlement sur la désignation, par cooptation, des membres représentants de la communauté, lors d'une séance convoquée par le directeur général (*qui a délégué le secrétaire général à cette fin*) et qui doit être tenue au plus tard le 15 juin de l'année scolaire en cours.

Trois postes étaient à pourvoir, en l'occurrence :

- 1 poste – Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- 1 poste – Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- 1 poste – Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Ces postes ont fait l'objet d'un avis de désignation public, dans les délais prévus par le Règlement.

Deux de ces postes seront redirigés sans cooptation:

- 1 poste – Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles; (**Désistement d'une candidate**)
- 1 poste – Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (**Sans opposition**).

2. ÉTUDE DES CANDIDATURES

Les membres du conseil d'administration affirment avoir pris connaissance des deux dossiers de candidature transmis au préalable.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATS

À tour de rôle, les candidats font valoir leurs motivations à faire partie du conseil d'administration et répondent aux questions s'il y a lieu.

18 h 30 : Isabelle Meilleur (expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines)

18 h 45 : Richard Nadeau (expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines)

4. DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DÉSIGNATION DE LA OU DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Aux termes des présentations et des délibérations, la personne suivante est désignée à titre de représentant de la communauté au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes :

- **Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines: M^{me} Isabelle Meilleur.**

Délégué par le directeur général à cette fin, le secrétaire général verra à informer la candidate de sa désignation dans les plus brefs délais.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance de cooptation prend fin à 19 h 00.

Le secrétaire général,



Normand Page

Le directeur général,



Lucien Maltais